

# CONCOURS ORNITHOLOGIQUE INTERNATIONAL UOF-COM France / LENS 2024

Les clubs d'ornithologie des Hauts de France organisent une exposition internationale d'oiseaux d'élevages amateurs exclusivement réservée aux oiseaux de types Becs crochus, Canaris Couleurs, Exotiques et Canaris Postures. C'est l'occasion de présenter et faire concourir vos oiseaux à cette exposition Internationale, C'est aussi l'occasion d'avancer rapidement dans le classement compétiteurs et cumuler plus de points dans ce challenge interclubs. Les points attribués étant comptabilisés dans le cadre d'un Concours International.

Il faut rappeler que depuis quelques années les clubs de Cambrai, La Bassée, Lens, Noyelles-sous-Lens, hazebrouck et Robecq sont réunis pour faire en Hauts- de-France un concours d'ornithologie international labellisé par la COM. Nous vous invitons tous à nous rejoindre en toute convivialité et c'est dans ce concept que les bénévoles seront aussi les bienvenus.

**Nous vous donnons rendez-vous 41<sup>ème</sup> semaine 2024 du 7 au 13 octobre salle Jean Nohain, route de Béthune à Lens**

Comme en 2022 et 2023 la Gestion Informatique ORNITHONET sera assurée par Daniel HANS, Président UOF / COM France, le jugement sur tablettes avec transcription des résultats en temps réel permet la sortie du palmarès et les feuilles de pointages plus rapidement pour l'envoi sur vos boites mails personnelles dans le plus court délai. En 2023 les résultats ont été envoyés aux éleveurs (avec une adresse mail valide) le soir du jugement.

## TARIFS :

Prix de l'engagement IND :	<b>3,50 €</b>	
Prix de l'engagement DUO	<b>7,00 €</b>	☐
Prix de l'engagement STAM :	<b>14 €</b>	
Palmarès par mail :	<b>Gratuit</b>	
Engagement bourse	<b>Gratuit</b>	
Prélèvement bourse :	<b>10 %</b>	
Cage carton bourse et concours	<b>2.50€</b>	

## DATES :

**Date limite à retenir pour déclarer un nombre approximatif d'oiseaux :** le plus tôt possible, **au plus tard le 28 septembre 2024 à 23h59**, délai de rigueur nécessaire pour les demandes d'attestation de provenance aux DDPP Nord / Pas-de-Calais. **Au-delà comme pour les autres départements elles sont et seront à faire par l'éleveur lui-même** à présenter obligatoirement à l'en logement des oiseaux.

Aucun oiseau ne pouvant être admis dans la salle d'exposition et/ou la bourse sans attestation de provenance

## DOCUMENTS : Feuilles d'engagement (au standard UOF) à faire parvenir pour le mardi 1 octobre 2024 maxi

- Soit par courrier à : **Canari Club Lensois 21 rue de la Chapelle 62138 Douvrin France, mercredi 2 octobre maxi**
- Soit par mail à : **[ornitho.lens@gmail.com](mailto:ornitho.lens@gmail.com) samedi 5 octobre 23h59 maxi**
- **ORNITHONET : Clôture des inscriptions sur ORNITHONET le samedi 5 octobre 23H59**, Aucune inscription ni dérogation ne sera possible au-delà.  
**Pour tous : les numéros de bagues peuvent être donnés le jour de l'enlogement**

## JUGES : Les juges sont tous OMJ agréés COM :

### **Section D Canaris Couleurs : 10 juges**

*Francis LEMOINE – Dominik ADAMS – Jean Claude RICHARD – Pascal COTARD – Stéphane NORTIER – Bernard DESAEGAERE - Sjaak De JONG – Grégory SAUSSÉ - Michel VION - Theo Vandegaer*

### **Section E Postures : 3 juges :**

*Marc DEVOS – Jacque PRINCEN – Jean VERBELEN*

**Sections F1 à F8 Exotiques :** TABARY Patrick

### **Sections Becs Crochus : 2 Juges**

Pour les classe J-K-L-M-N Thierry Dulierre et ROSO Filip pour la classe « I »

## **REGLEMENT du Concours – ORNITHO-LENS 2024 -**

L'exposition est exclusivement réservée aux canaris de couleurs « classe D »,

Postures « classe E », exotiques « classes F1 à F8 » et becs crochus « classes I – J – K – L – M – N ».

L'éleveur exposant devra être, obligatoirement, membre d'un club et/ou d'une fédération membre de la COM. Les feuilles d'engagement seront celles de UOF / COM France avec les dernières classes en vigueur à la date de validité du 1er Juillet 2024 et avec la possibilité d'engager des oiseaux par "DUO" en plus des engagements habituels (Individuel et Stam de 4 oiseaux).

**Les engagements informatiques sur ORNITHONET sont à privilégier.**

Tout oiseau inscrit devra être la propriété de l'exposant et muni d'une bague fermée, au bon Diamètre et numéro de souche de l'éleveur.

Les bagues ouvertes et le double baguage sont interdits. Toute fraude constatée avant ou pendant le jugement entraînera la disqualification de tous les oiseaux de l'exposant.

1. Un contrôle des bagues de tout oiseau pourra être effectué par un responsable du comité organisateur ou le commissaire aux bagues désigné UOF. Tout exposant de par sa participation, autorise la prise en main des oiseaux pour le contrôle des bagues ainsi que pour la photographie des oiseaux exposés et reconnaît déclinier toutes responsabilités aux organisateurs et/ou photographes et ne pourra en aucun cas réclamer une quelconque indemnité financière ou morale.
2. Les cages au standard et modèles officiels UOF/ COM sans aucun signe distinctif et dans un état de propreté impeccable seront les seules acceptées. L'utilisation de petite fontaine à culot blanc est exigée, elle sera mise à gauche à l'opposé de la nourriture. L'étiquette autocollante sera mise à droite de la cage, côté nourriture. Le jour de l'en logement les oiseaux disposeront de nourriture et de boisson pour 48 heures. Ils seront nourris ensuite par les membres du comité organisateur.
3. Tout oiseau malade sera écarté de l'exposition et son propriétaire averti devra le reprendre le plus tôt possible
4. Le délogement des oiseaux se déroulera après la remise des prix et après information du comité organisateur. L'ordre de passage se fera dans l'ordre décroissant de la distance kilométrique du domicile de l'éleveur exposant inscrit sur les feuilles d'engagement.
5. **Aucune autre personne que celles désignées par le comité organisateur ne sera admise dans le hall de pré jugement le mercredi jour de l'en logement**
6. Le nombre d'oiseaux inscrits au concours est illimité.
7. Tout oiseau inscrit (intentionnellement ou non) dans une mauvaise classe sera non jugé, disqualifié ou déclassé et aucun remboursement ne sera dû à l'exposant ou à l'éleveur propriétaire de l'oiseau.
8. Les oiseaux seront jugés par des juges OMJ agréés COM, leurs décisions seront sans appel ni recours.
9. **Aucunes personnes, autres que les personnes désignées par le comité organisateur, ne seront admises dans la salle le jour du jugement.**
10. Des cages à louer, en carton, peuvent être mis à disposition au prix de 2€50 la cage, elles seront à réserver à l'inscription, la quantité sera à indiquer sur le formulaire d'inscription.

En logement : mercredi 9 Octobre de 9H à 20H

Jugement : jeudi 10 Octobre de 8H30 à 18H

Inauguration : Une invitation vous sera remise le jour de l'enlogement (vous y êtes cordialement invités)

**Ouverture au public de l'expo : samedi 12 Octobre de 9H à 18H00 et dimanche 13 de 9H à 13H**

11. Les prix honorifiques seront attribués dans chacune des classes du standard UOF / COM France pour un pointage minimum requis en Champion, 2ème et 3ème de 90 points en Individuel, 180 en Duo, 360 en Stam de 4 oiseaux.

**12. Pour obtenir un trophée l'exposant devra avoir engagé au concours un minimum de 7 oiseaux,**

**Remise des Prix** : dimanche 13 Octobre à partir de 13H00

Délogement : dimanche 13 Octobre à partir de 14H00 dans l'ordre d'éloignement du domicile de l'exposant

**Bourse** :

Enlogement le vendredi 11 Octobre de 10H à 17H ou samedi 14 à 9H

Dérogation possible pour les exposants le mercredi 9 (jour d'en logement)

Délogement dimanche 13 Octobre de 12H à 13H00

**Ouverture au public de la bourse : samedi 12 Octobre de 9H à 18H et dimanche 13 de 9H à 12H00**

13. Le nombre d'oiseaux mis à la bourse devra être en parfaite adéquation au nombre d'oiseaux exposés. Au-delà du double des oiseaux exposés il sera demandé 2€ par cage supplémentaire..
14. Les membres bénévoles n'ayant pas exposé mais ayant participé à 2 jours entiers (en logement et jugement) auront la possibilité de mettre gratuitement des oiseaux à la bourse pour un nombre maximum de 8 cages à raison de 2 oiseaux maximum par cage. Au-delà il sera demandé 2€ par cage supplémentaire.
15. Un **certificat de cession avec les coordonnées du vendeur** pourra être remis sur demande de l'acquéreur pour les oiseaux classés IFAP. Un **prix minimum de cession par oiseau est requis afin d'éviter toute concurrence déloyale**. Canaris couleurs 20,00 € - Canaris postures : 20,00 € - Exotiques bec droit : 8,00 € - Petites perruches : 8,00 € - Moyennes perruches : 20,00 € - Grandes perruches : 30,00 €. Le comité se chargera de la vente des oiseaux au prix fixé par le vendeur et rétribuera en fin de bourse le montant encaissé moins 10 % de prélèvement pour frais de gestion au bénéfice du Canari Club Lensois

16. Cette année la vente d'oiseaux de concours est possible : Si l'éleveur souhaite vendre un oiseau, il le signalera lors de son inscription (Ornithonet, courrier ...) il indiquera le prix qu'il souhaite pour l'oiseau. Monsieur Bruno Devassine seul responsable des ventes assurera la mission de vérifier les numéros de bagues et déloger les oiseaux. Une étiquette claire et visible indiquera que l'oiseau est à vendre ainsi que son prix. Aucune inscription sur les étiquettes n'est possible (style réservé ), le premier qui se dirige vers Bruno récupère l'oiseau. Comme pour la bourse, le club prélèvera 10% sur la vente.

Si un éleveur ne veut plus vendre l'oiseau qu'il avait mis en vente, celui-ci devra s'acquitter du règlement (donc perdra les 10%)

17. Les ventes d'oiseaux à l'extérieur sont strictement interdites, les contrevenants se verront interdire l'entrée de la salle. Des contrôles seront effectués par les services municipaux compétents.

18. La bourse prendra fin le dimanche 13 octobre à 12H00

19. Le paiement se fera par un chèque du montant total à payer émis par le Canari Club Lensois à l'ordre du nom de l'éleveur en référence de l'inscription.

20. Les tarifs :

- En logement de l'exposition : 3,50 € par oiseau (plus 2€50 de location de cage carton si besoin)
  - Location des cages cartons : 2.50 € par cage
  - En logement de la bourse : Gratuit pour les exposants à concurrence du double des oiseaux exposés au-delà il sera demandé 2€ par cage supplémentaire de 2 oiseaux,
  - Palmarès : Gratuit (envoi sur la boîte mail référencée par l'exposant à l'inscription)
- Entrée de l'exposition : gratuite pour l'exposant et un accompagnant ainsi que les moins de 16 ans, 1 euro pour les non exposant

### **Dates à retenir :**

**Inscriptions : Sur ORNITHONET requis pour le samedi 5 octobre 23H59**

**Réception des feuilles d'enlogement courrier le mercredi 2 octobre octobre maxi pour ceux dont l'inscription n'est pas faite sur Ornithonet. Attention au délai d'acheminement de la poste**

- 21, En cas de perte ou de vol, l'exposant reconnaît décliner toutes responsabilités envers les organisateurs et ne pourra en aucun cas réclamer une quelconque indemnité financière ou morale.
- 22, Tout point non prévu sera examiné par le comité organisateur, sa décision sera sans appel.
- 23, En participant à l'exposition, vous vous engagez avoir pris connaissance et respecter le présent règlement.

Dominique Chappe : Secrétaire

Bernard FLOUQUET : Trésorier

